



Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du mandat.	3
III. Exécution du budget	41
A. Ressources financières	40
B. Évolution mensuelle des dépenses.	42
C. Autres recettes et ajustements	43
D. Dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome.	43
IV. Analyse des écarts	44
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	48



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	64 797,2	64 172,3	624,9	1,0
Personnel civil	126 185,0	120 802,7	5 382,3	4,3
Dépenses opérationnelles	26 979,8	25 217,0	1 762,8	6,5
Montant brut	217 962,0	210 192,0	7 770,0	3,6
Recettes provenant des contributions du personnel	16 536,6	16 365,3	171,3	1,0
Montant net	201 425,4	193 826,7	7 598,7	3,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	217 962,0	210 192,0	7 770,0	3,6

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	38	37	2,6
Police des Nations Unies	1 680	1 467	12,7
Unités de police constituées	398	499	(25,4)
Personnel recruté sur le plan international	616	498	19,2
Personnel recruté sur le plan national	2 084	1 985	4,8
Postes temporaires ^c	163	144	11,7
Personnel recruté sur le plan international	5	2	60
Personnel recruté sur le plan national	2	–	100

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

^c Financés par les crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant brut s'élevait à 219 207 400 dollars (montant net : 202 670 800 dollars), a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 21 février 2006 (A/60/684 et Corr.1). Il devait permettre de couvrir les dépenses afférentes à 38 officiers de liaison, 1 680 membres de la police des Nations Unies, 398 membres d'unités de police constituées, 621 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 086 agents recrutés dans le pays, dont 17 administrateurs, et 163 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 22 de son rapport du 20 avril 2006 (A/60/809), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 219 207 400 dollars (montant net : 202 670 800 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice considéré.

2. Dans sa résolution 60/275, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 217 962 000 dollars (montant net : 201 425 400 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2006/07. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

3. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir, en attendant un règlement final, la mise en place d'une autonomie substantielle et d'institutions d'auto-administration au Kosovo (Serbie).

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2006/07, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

Réalisation escomptée 1.1 : stabilité, efficacité et caractère démocratique des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits communautaires et en assurant la responsabilisation, l'impartialité et le professionnalisme

Indicateurs de succès prévus

Toutes les institutions municipales sont validées.

Toutes les institutions provisoires d'administration autonome satisfont aux besoins linguistiques de toutes les langues officielles conformément au Cadre constitutionnel et au droit applicable.

Toutes les communautés sont davantage représentées au niveau central des structures transférées aux institutions provisoires d'administration autonome, le pourcentage de cette représentation passant de 9 % du personnel en 2004/05 et 2005/06 à 10 % en 2006/07, conformément aux fourchettes de représentation fixées.

Augmentation du nombre total de projets de décentralisation engagés, qui, inexistantes en 2004/05, sont passés à 3 en 2005/06 et à 5 en 2006/07

Les institutions provisoires d'administration autonome se conforment aux lois-cadres de la fonction publique.

Indicateurs de succès effectifs

Il n'y a pas eu d'élections municipales. Le 16 juin 2006, le Représentant spécial du Secrétaire général a signé un décret sur l'ajournement des élections municipales au Kosovo aux termes duquel les élections municipales prévues pour 2006 seraient reportées de 12 mois au maximum et devraient se tenir au plus tôt 3 mois et au plus tard 6 mois après la date de l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une décision concernant la détermination du statut futur du Kosovo.

5 des 15 institutions provisoires d'administration autonome, notamment les Ministères de l'administration publique au niveau local, de l'éducation, des sciences et de la technique, de l'agriculture, des forêts et du développement rural et de l'environnement et de l'aménagement du territoire, n'ont pas respecté les critères fixés pour les langues officielles dans les communications internes, que ce soit pour les réunions ministérielles ou d'autres manifestations officielles, et les documents officiels de l'Agence cadastrale du Kosovo n'ont pas été traduits par le Ministère des services publics.

18 des 33 municipalités n'ont pas pleinement respecté les Normes du Kosovo en ce qui concerne la production de documents officiels dans toutes les langues officielles. Deux municipalités (Glogovc/Glogovac et Deçan/Deçane) et deux unités municipales pilotes (Junik/Junik et Hani I Elezit/Đeneral Janković) ont fourni des traductions sur demande seulement, en violation des Normes.

Le pourcentage des communautés minoritaires au niveau central des Institutions provisoires d'administration autonome était en moyenne de l'ordre de 10,4 % au 30 juin 2007.

Aucune unité municipale pilote supplémentaire n'a été créée depuis que la décentralisation est devenue un objectif prioritaire du processus concernant le statut futur du Kosovo.

Trois des 15 institutions provisoires d'administration autonome ne se sont pas conformées à ces lois-cadres.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Validation du processus électoral et supervision de la Commission électorale centrale et de son secrétariat	Non 17	Il n'y a pas eu d'élections municipales. Les élections municipales ont été ajournées sur la base du décret signé par le Représentant spécial du Secrétaire général le 16 juin 2006. Réunions de la Commission électorale centrale Des conseils ont été donnés et des recommandations ont été faites à la Commission électorale centrale et un appui lui a été fourni en vue de la mise au point et de l'amélioration de ses procédures d'exécution du budget et pour ses activités d'achat, conformément à la législation applicable. Une assistance a été fournie pour la révision de la structure du personnel du secrétariat de la Commission électorale centrale, tant en ce qui concerne les postes permanents que les postes temporaires.
	1	Projet pilote mené sur le terrain en août 2006 pour évaluer l'exactitude des données d'état civil dans la perspective de l'établissement des listes électorales
	6	Programmes de formation organisés à l'intention des nouveaux membres du personnel de la Commission électorale centrale et des agents électoraux municipaux (aptitude à la rédaction, informatique et orientation)
Activité de sensibilisation en faveur de la participation de toutes les communautés aux élections par l'organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants politiques et ceux de la société civile de toutes les communautés dans toutes les municipalités et les unités municipales pilotes pendant les quatre derniers mois de la campagne électorale	Non	Il n'y a pas eu d'élections municipales. Celles-ci ont été ajournées sur la base du décret signé par le Représentant spécial du Secrétaire général le 16 juin 2006.
Révision, amendement et promulgation, selon qu'il convient, de 75 lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo, et organisation de 10 commissions spéciales sur les lois votées par l'Assemblée conformément au Cadre constitutionnel	38 26	Nombre de lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo qui ont été révisées Nombre de lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo qui ont été promulguées par le Représentant spécial du Secrétaire général après avoir été examinées à fond et avoir fait l'objet d'amendements, conformément au Cadre constitutionnel

		À la suite des consultations organisées conformément au paragraphe 9.1.41 du Cadre constitutionnel avec trois commissions spéciales de l'Assemblée du Kosovo, le Représentant spécial du Secrétaire général a nommé le président de chaque commission.
Élaboration et promulgation de 100 instruments juridiques, y compris des dispositions réglementaires de la MINUK (lois), des directives administratives, des décisions exécutives, des prescriptions, des orientations générales, des précisions, des règles et des politiques opérationnelles de mise en œuvre des règlements de la MINUK	100	En outre, des avis et des directives opérationnelles ont été fournis, notamment à la Chambre spéciale de la Cour suprême.
Publication de tous les règlements de la MINUK déjà promulgués et des directives administratives d'application en 12 volumes du <i>Journal officiel</i> de la MINUK	5	Nombre de volumes du <i>Journal officiel</i> de la MINUK contenant les dernières réglementations et directives administratives de la MINUK signées en 2006 qui ont été imprimés
	6	Nombre de volumes du <i>Journal officiel</i> de la MINUK qui ont été réimprimés
	1	Un volume du <i>Journal officiel</i> contenant les actes juridiques de la MINUK signés entre janvier et juillet 2006 a été préparé en vue de sa publication (imprimé en août 2007).
Élaboration, examen et amendement, selon qu'il convient, de 100 accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur des subventions, contrats et mémorandums d'accord	100	
Formulation de 2 000 avis juridiques et mémorandums juridiques en réponse aux demandes de conseils ou d'assistance en matière juridique présentées par tous les acteurs du Kosovo, y compris les institutions provisoires d'administration autonome, la société civile, les milieux d'affaires, les organisations gouvernementales internationales, la communauté diplomatique au Kosovo, la Force de paix au Kosovo, les tribunaux locaux et internationaux et la police	2 751	Nombre d'avis et de mémorandums juridiques, ainsi que de réponses à des demandes de conseils et d'assistance en matière juridique qui ont été fournis à des demandes présentées par tous les acteurs et toutes les parties prenantes au Kosovo
Révision et adaptation ou amendement, selon qu'il convient, de 300 dispositions réglementaires de la MINUK, 170 directives administratives de la MINUK et 100 décisions exécutives promulguées entre 1999 et 2006, qui rendent compte de la poursuite du transfert des responsabilités aux institutions locales	394	Dispositions réglementaires révisées
	196	Directives administratives révisées
	197	Décisions exécutives révisées
	71	Décrets révisés

		Les dispositions réglementaires, directives administratives, décisions exécutives et décrets ont été amendés et adaptés pour faciliter une transition juridique sans heurts suite à l'adoption d'une décision concernant le statut futur du Kosovo.
Contrôle de tous les ministères des institutions provisoires d'administration autonome (Ministères des finances et de l'économie; du commerce et de l'industrie; de l'éducation, des sciences et de la technique; de la culture, de la jeunesse et des sports; de la santé; du travail et des affaires sociales; des transports et des communications; des services publics; de l'agriculture, des forêts et du développement rural; de l'environnement et de l'aménagement du territoire; des retours et des communautés; de l'énergie et des mines; et de l'administration publique au niveau local) et du Bureau du Premier Ministre de manière à garantir le respect du Cadre constitutionnel et du droit applicable	Oui	Tous les ministères des institutions provisoires d'administration autonome et le Bureau du Premier Ministre ont fait l'objet d'un contrôle dans le contexte de la fourniture d'une assistance administrative et technique ainsi que de directives et de conseils sur les questions juridiques et financières et de la participation à des réunions avec des responsables clefs.
Participation à 360 réunions d'assemblées municipales, 1 050 réunions de comités municipaux et 1 400 réunions de conseils d'administration afin de suivre les progrès réalisés et d'intervenir au besoin pour assurer une bonne gouvernance	330	Participation à 330 réunions d'assemblées municipales conformément à la règle 2000/45 de la MINUK (au moins 10 réunions par municipalité et par an)
	1 295	Participation à 1 295 réunions de comités municipaux à la demande de ces derniers
	1 584	Participation à 1 584 réunions de conseils d'administration à la demande de ces derniers
Contrôle et suivi des accords internationaux, notamment par la participation à des forums internationaux, pour le compte des institutions provisoires d'administration autonome	14	Nombre de réunions auxquelles la MINUK a participé avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil des ministres de la culture de l'Europe du Sud-Est, la Banque mondiale, le Ministère des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Conseil de l'Europe (Pacte de stabilité)
	11	Nombre de fonctionnaires du Ministère du travail et des affaires sociales, auxquels des conseils et un appui en matière de renforcement des capacités ont été fournis dans le domaine de la diplomatie et des relations internationales, ainsi que pour la rédaction de discours en vue de la conférence de l'Organisation internationale du Travail. Les participants des institutions

		provisoires d'administration autonome à la conférence ont été accompagnés par un représentant de la MINUK.
	1	Protocole intérimaire dans le domaine de l'agriculture avec l'ex-République yougoslave de Macédoine
	1	Un mémorandum d'accord avec la Norvège et le Luxembourg dans les secteurs forestier et rural a été rédigé.
	1	Un mémorandum d'accord avec la Banque mondiale a été signé le 22 février 2007.
Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome concernant la mise en œuvre des projets pilotes sur la réforme de l'administration autonome locale, notamment par la participation aux groupes de travail sur la législation, le financement local et la présidence du Comité directeur	Oui	Un contrôle a été assuré et des conseils ont été fournis à trois unités municipales pilotes créées en août 2005 (Junik/Junik, Hani i Elezit/Đeneral Janković et Mamushë/Mamuša) Participation à la préparation de deux rapports intérimaires sur les trois unités municipales pilotes
Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome sur l'application de la loi sur l'égalité des sexes au Kosovo ainsi que d'autres instruments internationaux ou nationaux relatifs à la protection et la promotion des droits de la femme	Oui	Un spécialiste des affaires civiles du Bureau des questions de parité entre les sexes a été détaché auprès de l'Organisme des institutions provisoires d'administration autonome chargé d'assurer l'égalité des sexes pour l'aider à renforcer ses capacités de promouvoir l'application de la loi sur l'égalité des sexes et l'élaboration du Programme du Kosovo pour l'égalité des sexes.
	15	Ministères ont recruté des spécialistes des questions d'égalité des sexes.
	30	Municipalités ont recruté des spécialistes des questions d'égalité des sexes.
	3	Ateliers sur l'application de la loi sur l'égalité des sexes ont été organisés avec l'aide de la MINUK. Celle-ci a facilité le recrutement d'un consultant chargé d'aider la Direction de la coopération de l'Organisme des institutions provisoires d'administration autonome chargés d'assurer l'égalité des sexes à coordonner l'action menée par des groupes de la société civile qui s'occupent des questions relatives aux femmes pour diffuser la loi sur l'égalité des sexes.

Suivi de l'application des lois et des politiques concernant les langues officielles et interventions afin d'en garantir le respect Oui

Suivi de l'application des lois concernant les langues officielles et recommandations de mesures correctives selon que de besoin

Intervention auprès du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour assurer l'interprétation en serbe lors de toutes les réunions du Groupe de travail sur les normes consacrées au patrimoine culturel

Suivi de l'application par les ministères des recommandations de la Commission linguistique conformément à l'instruction administrative n° 2007/01 du Ministère des services publics publiées le 11 avril 2007, concernant l'application de sanctions administratives en cas de violation de la loi concernant l'usage des différentes langues (une commission linguistique a été créée pour imposer des sanctions aux entités qui ne respectent pas les dispositions de la loi concernant les langues)

Suivi aux fins de garantir une représentation appropriée des minorités dans les structures du Kosovo et intervention afin d'élargir leur participation Oui

Intervention auprès des ministres pour encourager le recrutement de conseillers politiques appartenant à des communautés minoritaires et auprès des secrétaires permanents pour qu'ils prennent contact avec les communautés minoritaires lorsqu'ils recrutent du personnel. Coopération avec des représentants de groupements de minoritaires pour les encourager à présenter des candidats appartenant à des communautés minoritaires afin d'accroître leur participation aux structures des institutions provisoires d'administration autonome

Intervention auprès du Conseil des sciences et de la recherche du Kosovo qui a été créé par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique pour veiller à ce qu'un représentant de la communauté serbe du Kosovo et un représentant de la communauté bosniaque du Kosovo figurent parmi ses 15 nouveaux membres

Examen des tableaux d'effectifs de l'Organisme d'accréditation du Kosovo pour l'enseignement supérieur récemment créé au Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique, où un des neuf membres qui viennent d'être nommés appartient à une communauté minoritaire

Intervention auprès du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour veiller à ce qu'un représentant des communautés minoritaires

Surveillance de la gestion des ressources humaines en ce qui concerne les fonctionnaires des institutions provisoires d'administration autonome afin de recenser les cas d'ingérence politique	Oui	menacé de renvoi suite à la restructuration reste chef de la Division pour l'éducation sanitaire et la prévention au Département de la jeunesse
		Surveillance de la gestion des ressources humaines des institutions provisoires d'administration autonome et identification de cas d'ingérence politique
		Intervention auprès du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour veiller à ce qu'un fonctionnaire suspendu en février 2006 parce qu'il aurait émis des opinions contraires à l'éthique au sujet du Ministère dans les médias soit rétabli dans son emploi en attendant l'issue d'une procédure régulière
		Intervention auprès du Ministre des services publics et du Directeur de l'administration de la fonction publique pour les encourager l'un et l'autre à appliquer une procédure réglementaire au Directeur démis de ses fonctions en février 2007, sous prétexte qu'il était affilié à une branche politique différente de la ligne démocratique du Kosovo
		La MINUK a avisé le Ministère des communautés et des retours des institutions provisoires d'administration autonome que, en violation de la législation applicable, l'affiliation politique avait été prise en compte à l'occasion du recrutement et de la promotion, en particulier dans le cas du poste de secrétaire permanent par intérim. Des mesures correctives ont été appliquées à la suite de cette intervention.
Surveillance de l'état civil et de l'émission par les institutions provisoires d'administration autonome de cartes d'identité et de documents de voyage	Oui	La surveillance de l'état civil et de l'émission de cartes d'identité et de documents de voyage a été assurée. Bien que les responsabilités concernant l'administration et les opérations des centres municipaux d'état civil et du centre de traitement central aient été transférées au Ministère des affaires intérieures, la MINUK a continué à surveiller la gestion de l'état civil et les opérations, et contrôle en dernier ressort l'émission de documents de voyage et la tenue de base des registres d'état civil.
Fourniture de conseils pratiques en ce qui concerne les services du Corps de protection du Kosovo après leur évaluation et approbation	Oui	Les politiques appliquées ont été évaluées dans le cadre de la planification du processus concernant le statut futur du Kosovo. En février 2007, la MINUK a imposé un gel sur le recrutement en

prévision des changements susceptibles d'être apportés au Corps de protection du Kosovo, dans le contexte du processus relatif au statut futur. Le Corps de protection du Kosovo a décidé d'axer ses efforts sur sa campagne de rétention du personnel, vu les difficultés qu'il continue à éprouver à garder en poste les Serbes du Kosovo. La représentation de membres de minorités ethniques dans ses effectifs est passée de 5,1 % en 2005 à 6,67 % en 2006 et à 6,69 % en 2007. Ce progrès a été en partie contrebalancé par une diminution de la représentation des membres de minorités ethniques dans la réserve (dont les effectifs sont moins nombreux) du Corps, où la proportion est tombée de 3,7 % en 2005 à 2,67 % en 2006 et à 2,59 % en 2007.

Fourniture aux membres des minorités ethniques, par l'intermédiaire du Corps de protection du Kosovo, de moyens de transport à destination de leur lieu de travail et pour rentrer chez eux, afin de les encourager à rester en poste. Les représentants des minorités et les commandants d'unités ont effectué des visites annuelles auprès des familles des agents. Une politique interne a été adoptée en vue de transférer les membres des communautés minoritaires dans des unités basées à proximité de leur foyer, et des tables rondes trimestrielles ont été organisées avec les membres des communautés minoritaires. Suite à ces efforts, aucune plainte pour discrimination n'a été déposée.

Établissement de quatre rapports techniques à l'intention des institutions provisoires d'administration autonome et du Conseil de sécurité sur l'évaluation de la mise en œuvre des Normes pour le Kosovo

Oui

Des évaluations des progrès techniques accomplis dans la mise en œuvre des Normes pour le Kosovo ont été incluses dans les rapports trimestriels présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et communiquées aux institutions provisoires de gouvernement autonome.

Organisation d'une campagne d'information pour appuyer les activités des institutions provisoires d'administration autonome en faveur du renforcement des capacités, y compris : 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 500 affiches, 12 panneaux d'affichage, 8 000 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo*, 24 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain), 87 programmes

2 333

Brochures

2 500

Affiches

7 500

Exemplaire du magazine bimensuel *Focus Kosovo* (11 numéros)

15 000

Exemplaires de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain) (12 numéros)

diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 6 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 51 conférences de presse et 215 communiqués de presse, et contrôle des médias au moyen de 365 manchettes matinales, 313 analyses des médias et 500 extraits des médias internationaux	82 2 9 62 59 45 89	Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web Messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web Conférences de presse Communiqués de presse Manchettes matinales Analyses des médias Extraits des médias internationaux
--	--------------------------------------	---

(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo*, 180 000 exemplaire de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)

Réalisation escomptée 1.2 : protection des droits de minorités, y compris la liberté de circulation et le droit au retour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les structures centrales et municipales des institutions provisoires d'administration autonome s'acquittent de leurs obligations en ce qui concerne la protection des droits des minorités et des communautés conformément aux règlements du pouvoir exécutif civil et aux instruments juridiques applicables, y compris, au niveau municipal, le fonctionnement des Commissions des communautés et de médiation déjà établies, l'institution de vice-présidents supplémentaires et la représentation proportionnelle de l'emploi de minorités.

54,6 % (18 sur 33) des Commissions des communautés et 78,8 % (26 sur 33) des Commissions de médiation au niveau municipal ont été jugées partiellement fonctionnelles ou non fonctionnelles sur la base de questionnaires relatifs aux normes municipales.

Un poste supplémentaire de vice-président de l'Assemblée municipale a été créé à Zubin Potok dans le nord du Kosovo.

Des directives générales concernant la représentation proportionnelle pour l'emploi des minorités ont été établies.

Les institutions provisoires d'administration autonome fournissent des services publics à toutes les communautés sans discrimination en vertu du principe d'une répartition équitable des crédits, comme en disposent les règles budgétaires de 2006/07.

Les règles relatives à la répartition équitable des ressources ont dans l'ensemble été mieux respectées. Le taux global de 11,88 % enregistré à cet égard pour la période allant d'avril à juin 2007 est supérieur aux taux fixés dans la réglementation budgétaire.

Les dépenses consacrées aux communautés minoritaires correspondaient pleinement aux objectifs fixés (12,5 % en 2006/07 contre 12 % en 2005/06).

Trois municipalités du nord (Zubin Potok/Zubin Potok (population minoritaire de 11,6 %), Leposaviq/Leposavić (population minoritaire de 5,8 %), Zvečan/Zvečan (population minoritaire de 5,9 %)) n'ont pas présenté de rapport sur la répartition équitable des ressources pour la période d'avril à juin 2007 et n'ont pas prévu dans leur budget annuel les crédits correspondant au pourcentage minimum qui doit être alloué aux minorités, conformément à la règle 2006/61 de la MINUK en date du 21 décembre 2006. Elles ont invoqué la présence de services parallèles serbes dans les secteurs de la santé et de l'éducation comme raison principale de leur décision en la matière, pour éviter tout double financement des services considérés. Les municipalités monoethniques et les unités municipales pilotes ne sont toujours pas visées par la règle relative à la répartition équitable des ressources. Sous la direction de la MINUK, une coordination au niveau central a été assurée entre le Ministère des finances et de l'économie et celui des communautés et des retours en vue du suivi qualitatif et de la mise au point de mécanismes d'intervention conjoints.

L'Université de Mitrovica a été réaccréditée pour la MINUK en mars 2007 pour qu'elle puisse fonctionner légalement au Kosovo et offrir des services d'enseignement du troisième cycle en serbe aux étudiants de toutes les communautés.

Augmentation du nombre de municipalités enregistrant des retours durables, de 13 municipalités en 2004/05 et 25 en 2005/06 à 29 en 2006/07

25 municipalités sur 33 ont continué à enregistrer des retours durables. Toutes les municipalités où des membres de communautés minoritaires ont été déplacés et comptaient retourner ont élaboré des stratégies municipales en matière de retours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	<i>oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils aux municipalités sur la mise en œuvre des Normes pour le Kosovo et sur le respect du Cadre constitutionnel et des lois applicables afin de les aider à assurer le fonctionnement efficace de 27 commissions obligatoires dans des municipalités communautaires mixtes, qui constituent un mécanisme de protection des minorités	5		Séminaires de renforcement des capacités ont été organisés pour promouvoir les activités des commissions obligatoires.

	80	Nombre de visites dans des maisons de santé de villages serbes du Kosovo et localités de retour éloignées organisées, par des équipes médicales mobiles, qui ont été supervisées.
	3	<p>Nombre de visites effectuées dans la municipalité de Dragash/Dragaš où 600 élèves et parents de la Gora se sont opposés à l'introduction de nouveaux programmes d'éducation visant à remplacer l'enseignement en serbe par des programmes en bosniaque. Le 19 septembre 2006, la MINUK a réussi à convaincre le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique à suspendre l'application des nouveaux programmes dans les écoles gorani.</p> <p>Intervention auprès du Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique en vue du rétablissement dans son emploi dans le système scolaire d'un employé serbe du Kosovo licencié en violation de la décision exécutive 2005/7 de la MINUK</p> <p>Intervention auprès du Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique pour assurer le fonctionnement harmonieux d'une école Kosovo-croate dans laquelle deux directeurs ont été nommés, par la municipalité de Lipjan/Lipljan et le Ministère serbe de l'éducation et des sports</p>
Contrôle de la distribution de quelque 15 millions d'euros aux communautés minoritaires afin de garantir une répartition équitable et juste des crédits disponibles et d'autres ressources	Oui	Une nouvelle structure a été proposée pour le budget de 2007 du Ministère des communautés et des retours (50 % des ressources seraient consacrées aux retours organisés, 40 % au développement communautaire et 10 % aux retours individuels). Elle a été approuvée et la répartition des ressources a été supervisée par la Commission responsable de l'ouverture des crédits après approbation par le Mécanisme d'examen central.
Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome relatifs à l'incorporation dans la législation des dispositions du droit international relatives aux droits de l'homme et à ceux des communautés et à l'établissement de mécanismes de contrôle pour traiter des violations, y compris par l'organisation d'ateliers de suivi du cadre stratégique pour les communautés et les retours	Oui	Des conseils juridiques ont été fournis aux institutions provisoires d'administration autonome et à d'autres structures au Kosovo, notamment l'Assemblée, les commissions de l'Assemblée, les municipalités, les organismes de réglementation et les entreprises publiques, en ce qui concerne les questions de droit international relatives aux droits de l'homme et à ceux des communautés pour faciliter la mise en place de mécanismes de contrôle tels que le Bureau du Médiateur, la Commission chargée de la nomination des hauts fonctionnaires et le Conseil indépendant de contrôle.

Organisation d'une campagne d'information destinée à sensibiliser le public sur les questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des minorités, aux communautés et aux droits de l'homme, au moyen de 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 12 panneaux d'affichage, 500 affiches, 6 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées, ou sur le Web, et 122 programmes radiophoniques, télévisés ou diffusés sur le Web, et par la publication du magazine d'information <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Danas I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain)	4 666 1 250 7 500 15 000 81 3 10 62 59 45 89	Brochures Affiches Exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> (11 numéros) Exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (12 numéros) Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web Messages d'information d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web Conférences de presse Communiqués de presse Manchettes matinales Analyses des médias Extraits des médias internationaux
<p>(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i>, 180 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)</p>		

Réalisation escomptée 1.3 : amélioration des relations entre Belgrade et Pristina

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Signature de protocoles et/ou échanges de lettres entre Pristina et Belgrade sur les questions d'énergie, de personnes disparues, de retours et de transports et communications

Aucun protocole ni échange de lettres n'a été signé sur les questions d'énergie, de personnes disparues, de retours et de transports et communications. Un protocole relatif à l'approvisionnement en énergie des communautés minoritaires par la Serbie a été négocié, mais il n'a pas été signé.

Augmentation du nombre de réunions de haut niveau entre les deux parties pour examiner les aspects politiques ayant trait à la définition d'un statut, qui, inexistantes en 2004/05, sont passées à 5 en 2005/06 et à 10 en 2006/07

Il n'y a eu aucune réunion de haut niveau entre les parties en dehors des entretiens tenus à Vienne au sujet du processus relatif au statut futur du Kosovo. Des représentants des deux parties (Belgrade et Pristina) se sont réunis en marge de conférences et initiatives régionales.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Facilitation des réunions et participation aux réunions tenues toutes les six à huit semaines entre les institutions provisoires d'administration autonome et les groupes de travail techniques sur l'énergie, les personnes disparues, les retours et les transports et les communications, ainsi qu'aux réunions de nouveaux groupes de travail (par exemple, sur la protection environnementale) et d'autres groupes, comme convenu par les deux parties dans le cadre du processus de dialogue direct	2	Réunions plénières du groupe de travail sur les personnes disparues et les retours
	2	Réunions de sous-groupes de travail techniques sur les retours
	5	Sessions ad hoc du groupe de travail sur les personnes disparues
	5	Réunions du sous-groupe de travail sur les questions de criminalistique
	3	Réunions entre les Ministres de la culture de Pristina et de Belgrade (à Tirana, Paris et Sofia). À la réunion de Tirana, en décembre 2006, les ministres sont convenus de créer trois groupes de travail dans le cadre du dialogue technique sur les questions culturelles.
		Le nombre de réunions des quatre groupes de travail établis et de leurs sous-groupes respectifs a été réduit dans la mesure où les deux parties (Belgrade et Pristina) ont axé leurs efforts sur le processus de définition du statut futur du Kosovo.
Facilitation du dialogue politique entre les responsables de Pristina et de Belgrade	Oui	En coopération avec le Conseil de l'Europe, une réunion entre le Ministre de l'éducation et des sports de la Serbie et le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique du Kosovo a été facilitée. Les ministres se sont déclarés prêts à financer l'Université de Mitrovica en tant qu'établissement d'enseignement supérieur en langue serbe. Des représentants des deux parties (Belgrade et Pristina) se sont rencontrés en marge de conférences et initiatives régionales dont la tenue était facilitée par la MINUK.
Réunions d'information à l'intention des institutions provisoires d'administration autonome sur les opinions politiques des États Membres qui sont le plus à même d'influer sur le futur processus politique	Oui	Des réunions ont eu lieu entre le Représentant spécial du Secrétaire général, les représentants spéciaux adjoints et des fonctionnaires de rang élevé de la Mission et le Président, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée, l'équipe d'unité (groupe de haut niveau) et les dirigeants de divers partis politiques.

	12	Réunions mensuelles avec le Président, en sus des rencontres ad hoc	
	52	Réunions hebdomadaires avec le Premier Ministre, en sus des rencontres ad hoc	
	104	Réunions bihebdomadaires avec le Président de l'Assemblée, en sus des rencontres ad hoc	
	12	Réunions avec l'équipe d'unité (groupe de haut niveau) et les dirigeants de divers partis politiques	
	50	Visites auprès de municipalités	
Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina, au moyen de 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 500 affiches, 12 panneaux d'affichage, et par la publication du magazine <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Danas I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain)	7 500	Exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> (11 numéros)	
	15 000	Exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) (12 numéros)	
	82	Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web	
	9	Conférences de presse	
	62	Communiqués de presse	
	59	Manchettes matinales	
	45	Analyses des médias	
	89	Extraits des médias internationaux	
			(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> , 180 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)

Réalisation escomptée 1.4 : renforcement de la coopération avec la Serbie-et-Monténégro, les voisins régionaux et les organisations internationales

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Signature d'accords avec Belgrade touchant la validité des documents de voyage émis par la MINUK, les plaques d'immatriculation et les attestations d'assurance

Aucun accord n'a été signé. Les documents de voyage de la MINUK ne sont pas reconnus par Belgrade.

Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la validité des plaques d'immatriculation et des attestations d'assurance.

Signature avec Belgrade et Podgorica et avec les voisins régionaux d'accords et de mémorandums d'accord sur la coopération judiciaire, le développement économique et le libre-échange

L'Accord de libre-échange d'Europe centrale signé en décembre par la MINUK pour le compte du Kosovo remplace les accords bilatéraux.

Un arrangement réciproque a été conclu avec la Suède en vue du transfèrement des personnes condamnées.

L'élaboration d'un accord général avec l'ex-République yougoslave de Macédoine sur l'extradition de résidents du Kosovo a commencé.

L'élaboration d'un accord bilatéral ad hoc avec les autorités suisses sur l'extradition d'un résident du Kosovo a commencé.

Produits prévus
*Produit(s)
exécuté(s) :*
oui/non ou nombre Observations

Activités de sensibilisation par la voie diplomatique afin de donner à tous les habitants du Kosovo libre accès à tous les autres pays de la région qui continuent d'exiger la présentation d'un visa par les détenteurs de documents de voyage de la MINUK ou qui n'ont pas encore accepté la validité des documents de voyage, des plaques d'immatriculation des véhicules et des attestations d'assurance de la MINUK

Oui

Les Gouvernements de l'Arménie, de la Bulgarie, de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Ouzbékistan reconnaissent les documents de voyage de la MINUK mais exigent toujours un visa.

Révision, amendement et conclusion de deux accords de libre-échange et de 50 mémorandums d'accord et d'accords pour le Kosovo avec les gouvernements, les donateurs et les institutions financières internationales

4

Accords ont été signés (Accord intérimaire de libre-échange avec la Croatie en septembre 2006; Mémorandum d'accord avec l'Albanie sur la coopération dans le domaine de l'énergie en octobre 2006; Accord intérimaire de libre-échange avec la Bosnie en octobre 2006; et Accord de libre-échange d'Europe centrale en décembre 2006, incorporant les accords de libre-échange bilatéraux existants

Surveillance de l'application des accords de coopération régionale par les Institutions provisoires d'administration autonome, et intervention le cas échéant

Oui

Des délégations de la MINUK ont dirigé 5 réunions ministérielles, 4 groupes de travail permanents de haut niveau dans le domaine de l'énergie, 8 comités directeurs, 22 ateliers et 1 comité conjoint avec l'Albanie.

Facilitation de la participation du Kosovo et de sa représentation dans 15 conférences bilatérales et multilatérales et initiatives sous l'égide du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et du Pacte de stabilité	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint et des hauts fonctionnaires ont participé à 85 conférences bilatérales et multilatérales et visites dans des capitales clefs. L'augmentation du nombre de conférences et visites bilatérales et multilatérales est liée aux progrès du processus relatif à la définition du statut final du Kosovo et aux consultations en vue du règlement final.
	22	Nombres de réunions au sommet et conférences bilatérales et multilatérales tenues sous les auspices du processus de coopération d'Europe du Sud-Est et du Pacte de stabilité
	12	Nombre de réunions organisées dans le cadre du Pacte de stabilité à l'intention des coordonnateurs nationaux, de groupes de travail et de tables rondes régionales
	20	Conférences du programme régional de l'Europe du Sud-Est relatif au patrimoine culturel et naturel, à la préparation en prévision des catastrophes et à l'éducation
	4	Réunions du Conseil d'administration de l'Initiative de réforme de l'Europe du Sud-Est dans le domaine de l'enseignement
	20	Visites de capitales et participation à des manifestations régionales
Facilitation de la participation du Kosovo aux initiatives économiques et régionales et à celles de l'Europe élargie, telles que la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est (Processus d'Athènes), l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun et la Charte européenne des petites entreprises	Oui	L'Accord de libre-échange de l'Europe centrale a été conclu en décembre 2006
	4	Réunions de groupes de haut niveau dans le domaine de l'énergie
	4	Réunions de comités directeurs au sujet de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est
	1	Réunion du Comité directeur sur l'Espace européen aérien commun
Organisation d'une campagne d'information pour promouvoir un esprit de coopération avec la Serbie-et-Monténégro, les voisins de la région et les organisations internationales, par la publication du magazine <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain)	2 333	Brochures
	1 250	Affiches
	7 500	Exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> (11 numéros)
	15 000	Exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) (12 numéros)

81	Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web
10	Conférences de presse
62	Communiqués de presse
60	Manchettes matinales
45	Analyses des médias
90	Extraits des médias internationaux

(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo*, 180 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)

Réalisation escomptée 1.5 : passage du Kosovo à une économie de marché

Indicateurs de succès prévus

Les Institutions provisoires d'administration autonome se conforment au cadre législatif économique et aux instruments de réglementation établis selon les normes de l'Union européenne.

Nomination des membres des conseils d'administration et réunions régulières, selon que de besoin, des conseils d'administration, tenues dans six organes de réglementation et neuf entreprises publiques (contre 4 organes de réglementation en 2004/05 et 5 en 2005/06 et aucune entreprise publique)

Indicateurs de succès effectifs

Les activités des Institutions provisoires d'administration autonome dans les domaines exécutif, administratif et législatif ont été évaluées pour déterminer si elles étaient conformes au cadre économique et aux instruments de réglementation établis selon le Cadre constitutionnel et d'autres textes législatifs applicables au Kosovo, et elles ont été jugées conformes à ces textes du point de vue juridique.

Les 29 entreprises publiques ont toutes été pleinement incorporées et sont dotées de structures de gouvernance efficaces. Les directeurs et les membres des conseils des organes de réglementation ont été nommés; les conseils d'administration des trois principales entreprises publiques (Société de l'énergie du Kosovo, Postes et télécommunications, Aéroport international de Pristina) ont tenu neuf réunions ordinaires par mois. Les conseils d'administration des 26 autres entreprises publiques se sont réunis entre 6 et 10 fois par an.

Les conseils de tous les organes de réglementation (Commission indépendante des mines et des minéraux et Bureau de réglementation de l'énergie) ont tenu 12 réunions.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	<i>oui/non ou nombre Observations</i>
Supervision de l'application par les institutions provisoires d'administration autonome des lois et règlements conformément aux normes européennes dans les domaines du commerce, de la fiscalité, des opérations bancaires, des marchés financiers, des pensions, de l'énergie, de l'exploitation minière, des transports, des télécommunications, des transports ferroviaires et de l'aviation civile	Oui	Huit lois des institutions provisoires d'administration autonome ont été promulguées en application de règles de la MINUK, pour assurer l'application des normes de l'Union européenne, et l'application des recommandations du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association, par les institutions provisoires d'administration autonome, a fait l'objet d'un suivi.
Fourniture de conseils juridiques sur la privatisation ou la liquidation de 200 entreprises parmi celles du secteur socialisé non encore privatisées ou liquidées et constitution en société des deux dernières entreprises publiques, y compris des conseils sur la gouvernance des entreprises	Oui	Des conseils juridiques ont été fournis à la Chambre spéciale de la Cour suprême sur les questions relatives à la privatisation ou la liquidation de 195 entreprises et sur la constitution en société des 2 dernières entreprises publiques.
Organisation d'une campagne d'information, en coopération avec l'Union européenne, destinée à sensibiliser le public aux questions économiques, au moyen de 105 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 40 émissions télévisées de 15 minutes, 6 messages d'intérêt public, 4 000 dépliants, 4 000 brochures, 500 affiches et 12 panneaux d'affichage, et par la publication du magazine <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Danas I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain)	2 333	Brochures
	1 250	Affiches
	7 500	Exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> (11 numéros)
	15 000	Exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) (12 numéros)
	82	Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web
	5	Messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web
	9	Conférences de presse
	62	Communiqués de presse
	60	Manchettes matinales
	46	Analyses des médias
	90	Extraits des médias internationaux
		(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits

effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo*, 180 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)

Composante 2 : état de droit

Réalisation escomptée 2.1 : progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, professionnels et multiethniques

Indicateurs de succès prévus

Les Institutions provisoires d'administration autonome s'acquittent, dans le domaine de la justice, des fonctions du pouvoir exécutif touchant l'administration des services du ministère public, les services pénitentiaires, l'accès des minorités à la justice, la lutte contre la discrimination, la défense des victimes et l'assistance à leur apporter, les personnes disparues et la médecine légale.

Indicateurs de succès effectifs

L'administration des services du ministère public a été transférée au Ministère de la justice le 1^{er} janvier 2007, conformément à la règle n° 2005/53 de la MINUK, en date du 20 décembre 2005.

Les huit établissements pénitentiaires sont tous gérés par le personnel de l'Administration pénitentiaire du Kosovo, dont le personnel occupe toutes les positions clefs, notamment celles de commissaires, commissaires adjoints aux prisons, directeurs et directeurs adjoints de prison, superviseurs, responsables des sursis probatoires et des libertés conditionnelles, du service du génie et des services médicaux. La MINUK est restée chargée des fonctions d'intervention et des fonctions exécutives pour les situations d'urgence dans la prison de Dubrava, ainsi que de la supervision de la gestion des prisonniers à haut risque et de la caisse privée des prisonniers et de la fourniture de conseils à cet égard. Toutes les installations ont fait l'objet d'une surveillance mensuelle et des conseils ont été fournis à l'occasion de ces visites.

En dépit de l'existence d'une loi sur la lutte contre la discrimination, d'un plan d'application détaillé et d'une instruction administrative concernant l'application de la loi, au 30 juin 2007, il n'existait toujours pas de mécanisme global permettant de suivre les affaires de discrimination.

Des fonctions exécutives ont été exercées par 20 fonctionnaires recrutés sur le plan national dans le Service de criminalistique, et 16 dans le Service chargé des personnes disparues. Les 20 fonctionnaires recrutés sur le plan national au Service de

	<p>criminalistique ont effectué des examens de laboratoire dans tous les cas de décès non naturels ou dus à des sévices sexuels. Le transfert final des compétences dans le domaine de la criminalistique est subordonné au transfert du personnel de l'ancien institut de police scientifique du Ministère de la santé au Bureau des personnes disparues et de la criminalistique du Ministère de la justice.</p>
<p>Le Conseil judiciaire du Kosovo se charge de nommer les magistrats, de veiller au respect de la déontologie et d'administrer les tribunaux.</p>	<p>Le Conseil judiciaire du Kosovo a assumé l'entière responsabilité de l'administration des tribunaux, de la déontologie et de l'imposition de toutes les sanctions. Toutefois, la nomination et la révocation de magistrats sont restées placées sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général.</p>
<p>Le Groupe de l'inspection judiciaire se charge des inspections et des audits judiciaires.</p>	<p>Le Groupe de l'inspection judiciaire est resté chargé des inspections et des audits judiciaires. En attendant la renomination des juges et des procureurs, c'est toujours un fonctionnaire recruté sur le plan international qui exerce les fonctions d'inspecteur principal du Groupe de l'inspection judiciaire. Un coordonnateur des inspections kosovar a été nommé, et c'est lui qui décide s'il convient de mener une enquête dans tel ou tel cas particulier. La Section des audits est gérée par un coordonnateur kosovar, et tout le personnel de la section est kosovar (2 auditeurs principaux et 4 auditeurs).</p>
<p>Les procureurs locaux, qui relèvent du Bureau du Procureur spécial du Kosovo, traitent la moitié des affaires de criminalité organisée, de traite d'êtres humains, de crimes contre des minorités ethniques, de terrorisme et de corruption.</p>	<p>Au Bureau du Procureur spécial du Kosovo, six procureurs spéciaux ont traité 35 affaires graves de criminalité organisée, de traite d'êtres humains, de crimes contre des minorités ethniques, de terrorisme et de corruption. Au 30 juin 2007, sur ces 35 affaires, 27 se trouvaient dans la phase d'enquête, 1 était en suspens, 4 étaient en attente de confirmation et 5 avaient été réglées (au total 245 affaires ont été traitées par la Chambre criminelle du Département de la justice, dont 35 par le Bureau du Procureur spécial du Kosovo).</p>
<p>Les effectifs du Service de police du Kosovo, qui compte 7 335 membres, sont intégralement conservés.</p>	<p>Au 30 juin 2007, le Service de police du Kosovo comptait 7 235 membres. L'effectif total (7 335 membres) a été revu dans le contexte des contraintes budgétaires et de l'appui financier disponible.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Formation sur le terrain de 185 agents du Service de police du Kosovo aux enquêtes sur la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et la criminalité interethnique; suivi des résultats de ces agents et intervention, le cas échéant</p>	<p>175</p>	<p>Nombre d'agents du Service de police du Kosovo qui ont suivi de janvier à juillet 2007 des cours dans les domaines de la criminalité organisée (88), de la lutte contre le terrorisme (37) et de la corruption (50). Il n'y a pas eu de cours distincts sur la criminalité interethnique, car cette question était intégrée aux autres cours.</p>

Formation théorique et pratique de 800 agents de grade intermédiaire ou supérieur du Service de police du Kosovo aux fonctions de direction et de commandement, à l'encadrement des responsables placés en bout ou en milieu de chaîne hiérarchique, aux enquêtes judiciaires, à la répression des émeutes et à la constitution de groupes d'intervention	864	Nombre d'agents du Service de police du Kosovo qui ont participé à des formations aux fonctions d'encadrement (60 agents de grade intermédiaire, 15 agents de grade supérieur et 79 responsables), aux enquêtes judiciaires, notamment des cours de base et des cours avancés (280 agents), des cours sur la répression des émeutes (400 agents) et des cours sur les armes et les tactiques spéciales (30 agents)
Enquête sur 300 affaires et poursuites concernant 25 affaires de criminalité organisée et de corruption	98	<p>Nombre d'affaires au sujet desquelles le Service de police du Kosovo a mené une enquête, avec des conseils fournis par la police des Nations Unies dans des domaines tels que les stupéfiants, le trafic des armes et la traite des êtres humains</p> <p>Le nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête a été moins élevé que prévu en raison de la complexité des affaires (la Direction de la criminalité organisée a incorporé des enquêtes plus limitées dans des enquêtes de plus d'envergure et plus complexes), et de l'insuffisance de l'appui logistique disponible, notamment sous la forme de moyens de transport.</p>
	8	<p>Nombre d'affaires de criminalité organisée ayant fait l'objet de poursuites (2 verdicts, 2 mises en examen et 4 décisions concernant le lancement d'une enquête)</p> <p>Le nombre d'affaires ayant fait l'objet de poursuites a été moins élevé que prévu en raison des conflits de priorités au cours de la phase initiale de transition pour le Service de police du Kosovo, et des contraintes existant sur le plan budgétaire et logistique et en matière de personnel.</p>
Fourniture de conseils à 10 juges locaux et à 15 procureurs dans le domaine de la criminalité organisée et de la corruption	Non	<p>Dans le cadre d'un projet du Département de la justice, le Bureau judiciaire spécial du Kosovo a été conçu en tant que service consultatif chargé de dispenser une formation aux juges locaux pour les aider à se prononcer sur des affaires importantes en participant sur une base quotidienne aux travaux de groupes d'experts traitant des affaires de ce type et en partageant des bureaux et en menant des activités conjointes avec les magistrats internationaux. Au 31 décembre 2006, le projet disposait de huit agents d'appui mais aucun juge n'y participait, et son exécution a été suspendue, faute de fonds et en raison de l'existence, au Département de la</p>

		justice, d'autres projets ayant un rang de priorité plus élevé. Le 2 juillet 2006, le Directeur du Département de la justice a mis fin à tout appui supplémentaire au projet relatif au Bureau judiciaire spécial et le personnel autorisé a été réduit à huit agents d'appui. Aucun juge local n'a été employé comme il avait été prévu initialement.
	6	Procureurs locaux ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Bureau du Procureur spécial du Kosovo
Suivi et orientation des activités de 7 335 agents du Service de police du Kosovo, l'accent étant mis sur la gestion, les enquêtes judiciaires, l'impartialité des systèmes de recrutement, d'avancement et de discipline, et le traitement égal des minorités	Oui	Tous les superviseurs de grade intermédiaire ou supérieur du Service de police du Kosovo ont fait l'objet d'une supervision. Des observateurs de police des Nations Unies ont effectué des évaluations trimestrielles des compétences de gestion des superviseurs de la police du Kosovo. Des affaires impliquant des minorités ont été examinées de près pour assurer le respect des normes internationales. Les affaires pénales de base ont fait l'objet d'un suivi et des conseils ont été fournis selon que de besoin.
Formation de 20 inspecteurs et de 10 membres du personnel de l'Inspection de la police	20	Inspecteurs de l'Inspection de la police du Kosovo ont bénéficié d'une formation dans le cadre d'un programme de six mois dirigé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
	10	Officiers de l'Inspection de la police du Kosovo ont bénéficié d'une formation.
Suivi du fonctionnement du système pénitentiaire dans huit établissements	Oui	La gestion de tous les établissements et prisonniers à haut risque a fait l'objet d'une supervision, et des conseils ont été fournis à l'occasion de visites mensuelles.
Fourniture de conseils à 65 responsables kosovars de la gestion du système pénitentiaire	50	Nombre de membres du personnel de gestion à qui des conseils ont été fournis (1 commissaire, 2 commissaires adjoints, 2 directeurs de prison, 12 responsables de département et 33 responsables adjoints de département) Le nombre de personnes à qui des conseils ont été fournis a été moins élevé que prévu du fait que 50 responsables seulement ont été recrutés au lieu de 65 en raison de contraintes budgétaires.
Suivi et orientation des activités menés par 6 membres kosovars et 24 fonctionnaires du Conseil judiciaire du Kosovo, pour ce qui est	1	Programme de formation spécialisé a été organisé à l'intention de trois membres kosovars du Conseil judiciaire.

de soumettre à des tests, de nommer et de sanctionner les juges et d'assurer l'administration du Conseil et celle des tribunaux	24	Membres du Conseil judiciaire du Kosovo ont bénéficié de conseils dans le cadre de réunions bimensuelles. En outre, 20 stages de formation ont été organisés à l'intention d'interprètes locaux. Aucun juge n'a passé de tests. Le Représentant spécial du Secrétaire général a continué à exercer ses responsabilités en ce qui concerne la nomination de juges. En outre, une assistance a été fournie au Conseil judiciaire du Kosovo en ce qui concerne la promulgation de délais standard pour le règlement des affaires, les campagnes de recrutement axées sur les candidats de communautés minoritaires, l'établissement d'un plan stratégique quinquennal, la rédaction d'un règlement intérieur et la publication de 17 décisions disciplinaires.
Suivi et orientation des activités d'investigation et d'audit menées par le chef kosovar du Groupe de l'inspection judiciaire et 2 coordonnateurs, 6 inspecteurs et 6 auditeurs, également kosovars, du Groupe	1 2 7 3	Des conseils ont été fournis au chef kosovar du Groupe d'inspection judiciaire. Coordonnateurs ont été supervisés. Inspecteurs ont reçu des conseils.
	11	Juristes du Groupe d'inspection ont commencé en juin 2007 à suivre un programme de formation intensive de trois mois sur la gestion des dossiers, les techniques d'enquête, l'analyse juridique et la rédaction, et les compétences professionnelles. Membres du personnel de la Section de l'audit ont reçu une formation individuelle sur les audits et sur la rédaction des rapports d'audit.
Suivi et orientation des activités menées par les cadres et 400 fonctionnaires kosovars des Institutions provisoires d'administration autonome responsables de la politique juridique, des services consultatifs concernant la législation, des droits civils (y compris l'aide aux victimes et la défense de celles-ci), de l'assistance juridique, de l'accès des minorités à la justice (par l'intermédiaire des 12 bureaux de liaison avec les tribunaux et des 6 bureaux régionaux), des personnes disparues, de la criminalistique, de la politique en matière de poursuites et de l'administration du ministère public	23 21 1	Fonctionnaires du Ministère de la justice ont reçu des conseils sur les questions relatives à l'aide judiciaire. Membres du personnel du Groupe de l'inspection judiciaire ont reçu des conseils. Commission d'assistance juridique et son commissaire ont été nommés en coordination avec le Cabinet du Premier Ministre. Fourniture de conseils individuels et supervision du Commissaire en matière de gestion et d'organisation

	31	Spécialistes de l'aide aux victimes et de la défense de celles-ci dans 9 bureaux pour l'aide aux victimes et leur défense dans tout le Kosovo ont reçu des conseils.
	11	Agents de liaison ont été recrutés pour les tribunaux.
	49	Responsables ont reçu des conseils et fait l'objet d'une supervision (22 en criminalistique, 17 pour les questions relatives aux personnes disparues et 10 agents d'appui).
	22	17 responsables et 5 étudiants du programme d'études supérieures de criminalistique de l'Université de Coimbra ont reçu une formation dans le cadre de 4 programmes internes et externes organisés pour le Bureau des personnes disparues et de la criminalistique, notamment en toxicologie et soins infirmiers spécialisés.
	2	Programmes d'études supérieures de criminalistique organisés en coopération avec l'Université de Coimbra.
	6	Médecins ont participé à un cours avancé en criminalistique, anthropologie, traitement des victimes de sévices sexuels et histopathologie et à un cours avancé de formation aux enquêtes sur les décès.
	21	10 juristes et 11 agents d'appui ont reçu des conseils sur la fourniture d'un appui spécialisé en matière de gestion des ressources humaines. L'identification et le recrutement de personnel national compétent a été l'un des principaux facteurs de succès du renforcement des capacités nationales. Le taux de recrutement s'est élevé à 95 % au 30 juin 2007, contre 45 % au 31 décembre 2006. En outre, les procureurs internationaux ont supervisé le traitement de 259 affaires sensibles de crimes de guerre, de criminalité organisée, de crimes financiers, de corruption et de violence interethnique, ou ont eux-mêmes traité certaines de ces affaires.
Fourniture d'une entraide judiciaire au niveau international, grâce notamment à l'élaboration de mémorandums d'accords visant à régler les questions d'extradition	Oui	Une entraide judiciaire internationale a été fournie dans 6 000 cas. Aucun accord d'extradition nouveau n'a été signé. Un arrangement réciproque a été conclu avec la Suède en vue de l'extradition de personnes condamnées. Un accord général sur l'extradition

		de résidents du Kosovo est en cours de négociation avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Un accord bilatéral ad hoc pour le transfèrement d'un résident du Kosovo a été conclu avec les autorités suisses dans deux cas particuliers.
	12	Résidents du Kosovo ont été extradés d'un État tiers vers le Kosovo conformément à des accords bilatéraux signés précédemment sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général.
	2	Résidents du Kosovo ont été extradés du Kosovo vers un État tiers conformément à des accords bilatéraux précédemment signés sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général.
	2	Ressortissants étrangers ont été extradés d'un État tiers vers le Kosovo. Aucun ressortissant étranger n'a été extradé du Kosovo vers un État tiers. Un ressortissant étranger qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international de la MINUK a été appréhendé dans un pays tiers et a par la suite été libéré, bien que la Mission ait présenté immédiatement une demande officielle en vue de son extradition au Kosovo.
Suivi des activités d'analyses toxicologique, histologique et d'acide désoxyribonucléique (ADN) menées par 3 laboratoires de criminalistique et fourniture de conseils à 18 fonctionnaires	1	Laboratoire de criminalistique
	1	Le laboratoire de criminalistique du Bureau des personnes déplacées et de la criminalistique était opérationnel et procédait à la définition quantitative des niveaux d'alcool et à la détermination qualitative des drogues contenues dans les échantillons biologiques prélevés à l'occasion d'autopsies.
	1	La mise en place d'un laboratoire histologique a commencé.
	2	Techniciens en matière d'analyse histologique ont reçu une formation.
	1	Laboratoire de criminalistique a été construit à l'intention du Service de police du Kosovo mais est placé sous le contrôle du Programme international d'assistance et de formation aux enquêtes pénales. Des activités d'orientation et de formation ont été organisées. Le laboratoire ne répond pas encore aux normes internationales de fonctionnement.

Suivi et orientation des activités menées par 85 fonctionnaires kosovars des Institutions provisoires d'administration autonome dans le domaine de l'élaboration des procédures policières	10	Fonctionnaires de la Direction de l'élaboration des procédures policières ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de réunions hebdomadaires sur la sécurité et la sûreté publique entre le Ministre des affaires intérieures, le commissaire adjoint de la police du Service de police du Kosovo et la police des Nations Unies. Sur les 85 fonctionnaires du Ministère des affaires intérieures, 10 seulement ont été affectés à la Direction de l'élaboration des procédures policières.
Mise en place d'un mécanisme de règlement des différends pour traiter 10 000 litiges relatifs aux propriétés agricoles et aux propriétés commerciales privées situées au Kosovo	Oui	Fourniture de conseils au Ministre sur les politiques allant de la gestion des frontières à la loi sur la police et à la mise en place d'une capacité de police judiciaire, et examen fonctionnel de la capacité de gestion des situations d'urgence, de l'état civil, de la documentation et de la gestion des migrations La règle no 2006/50 promulguée par la MINUK le 16 octobre 2006 sur le règlement des litiges relatifs aux biens immobiliers privés, y compris les biens agricoles et commerciaux, et la directive administrative no 2007/5 de la Mission en date du 1 ^{er} juin 2007, relative à l'application de la règle n° 2006/50, constituent un dispositif approprié et efficace de règlement des litiges de cette nature. Les tribunaux du Kosovo ont reçu pour instruction de régler toutes les affaires en attente concernant des litiges fonciers.
Jugement de 8 des 15 affaires ouvertes de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, et de 25 des 45 affaires concernant des crimes de guerre et des crimes interethniques	2	Deux des neuf affaires en instance, concernant des activités de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, ont été jugées.
	6	Six des 11 affaires en instance, concernant des crimes de guerre et des crimes interethniques, ont été jugées en application de la règle n° 2000/64 ou 2000/6 de la MINUK.
Jugement d'une centaine d'autres affaires pénales ne pouvant être jugées par des magistrats kosovars	19	La réduction du nombre d'affaires à juger s'explique par le nombre d'affaires au sujet desquelles la police a effectivement mené une enquête, qui ont donné lieu à des poursuites et ont été jugées.
	19	Affaires jugées par des juges internationaux
	69	Affaires arrivées au stade postérieur à la mise en accusation et jugées par des juges internationaux

	30	Affaires concernant des crimes de guerre et des crimes interethniques, la criminalité organisée, la corruption, la traite des êtres humains et le terrorisme en étaient au stade préalable au procès et seront jugées par des juges internationaux conformément à la règle n° 2000/64 ou 2000/6 de la MINUK.
Jugement de la moitié des 500 affaires civiles liées à l'Agence fiduciaire du Kosovo dont la chambre spéciale de la Cour suprême est actuellement saisie	309 863	Affaires sur les 568 affaires en instance concernant des litiges civils ont été jugées. Affaires sur les 865 dont la Cour suprême était saisie ont été jugées. L'augmentation du nombre d'affaires jugées s'explique par l'augmentation du nombre effectif de dossiers déposés auprès des tribunaux.
Poursuites concernant 10 à 15 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme et 20 affaires relatives à des crimes de guerre et à des crimes interethniques	30 14	Inculpations dans des affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme Inculpations dans des affaires concernant des crimes de guerre et des crimes interethniques L'augmentation du nombre d'affaires s'explique par l'augmentation du nombre effectif de dossiers déposés auprès des tribunaux.
Examen de 350 des 700 affaires portées à l'attention de la MINUK par les autorités serbes au sujet d'infractions commises contre les minorités serbes pendant les émeutes de mars 2004, et ouverture de poursuites, le cas échéant	300	Affaires concernant des infractions commises contre les minorités serbes pendant les émeutes de mars 2004 qui ont été portées à l'attention de la MINUK par les autorités serbes ont été examinées. Le nombre d'affaires examinées a été moins élevé que prévu en partie parce que de nombreux documents ont dû être traduits par la police des Nations Unies.
Examen de 1 300 dossiers du Bureau des personnes disparues et de la criminalistique sur des cas susceptibles d'être liés à des crimes de guerre, et ouverture de poursuites, le cas échéant	Non	Compte tenu de la pénurie de personnel au Département de la justice et de l'insuffisance des fonds disponibles, ces dossiers n'ont pas pu être examinés. La Chambre pénale a continué à examiner, en coopération avec la police des Nations Unies (Groupe des crimes de guerre), les affaires signalées à la Chambre par la police. Des enquêtes préliminaires ont été ouvertes sur cinq crimes de guerre qui ont été signalés.
Suivi et orientation des activités menées par 10 juges locaux du tribunal spécialisé dans le traitement des affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme	Non	Dans le cadre d'un projet du Département de la justice, le Bureau judiciaire spécial du Kosovo était conçu en tant que service consultatif et d'orientation chargé de dispenser une formation aux juges locaux pour les aider à se prononcer

		sur des affaires importantes, en participant sur une base quotidienne aux travaux de groupes d'experts traitant des affaires de ce type et en partageant des bureaux et en menant des activités conjointes avec des magistrats internationaux. Le projet a été suspendu, faute de fonds et en raison de l'existence, au Département de la justice, d'autres projets ayant un rang de priorité plus élevé.
Suivi et orientation des activités menées par 10 procureurs et 10 juristes locaux du Bureau du Procureur spécial du Kosovo chargés de traiter les affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, ainsi que d'autres crimes graves	10 6	Juristes du Bureau du Procureur spécial du Kosovo et 12 agents d'appui ont bénéficié d'une formation, et fait l'objet d'un suivi. Membres du Bureau du Procureur spécial du Kosovo ont participé à 40 programmes et ateliers de formation, y compris une visite auprès d'autorités judiciaires étrangères, sur des thèmes tels que les relations entre la police et le procureur, la gestion des enquêtes, la collecte d'éléments de preuve, les mesures secrètes, la traite d'êtres humains, la poursuite de la délinquance économiques. Nombre de procureurs réduit en raison des difficultés liées au recrutement de candidats qualifiés, du fait que la rémunération n'est pas assez élevée et que la sécurité pose problème
Dépôt de décisions d'ouverture d'enquête sur 60 à 80 affaires pénales	38	Décisions d'ouverture d'enquête ont été déposées. Des décisions relatives à l'ouverture d'une enquête ne sont déposées que lorsque suffisamment d'éléments ont été réunis à l'issue de l'enquête préliminaire. En conséquence, les chiffres dépendent en définitive des résultats des enquêtes. Au 30 juin 2007, la Chambre pénale avait ouvert des enquêtes sur 147 affaires (57 enquêtes préliminaires, 42 enquêtes avant procès, 5 en attente de confirmation, 4 en attente de procès ou de nouveau procès, 3 faisant l'objet d'un procès ou d'un nouveau procès, 6 recours et 30 affaires closes).
Lancement d'une campagne d'information visant à promouvoir l'état de droit, sous la forme notamment de 25 articles de fond, de 51 conférences de presse et de communiqués de presse sur les accords de coopération internationale	2 333 1 250 7 500	Brochures Affiches Exemplaires du magazine bimensuel (<i>Focus Kosovo</i>) (11 numéros)

15 000	Exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Dana I Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) (12 numéros)
81	Programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web
5	Messages d'information d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web
10	Conférences de presse
62	Communiqués de presse
59	Manchettes matinales
45	Analyses des médias
90	Extraits des médias internationaux

(Les produits prévus représentaient le nombre total de produits des services d'information pour l'ensemble des composantes. Les produits effectifs en ce qui concerne tous les éléments de la campagne d'information sont les suivants : 14 000 brochures, 7 500 affiches, 82 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo*, 180 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle *Dana I Sutra* (Aujourd'hui et demain), 489 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 57 conférences de presse, 372 communiqués de presse, 356 manchettes matinales, 271 analyses des médias et 536 extraits des médias internationaux.)

Réalisation escomptée 2.2 : maintien de l'ordre public au Kosovo

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réduction du nombre d'infractions contre des personnes (de 7 900 en 2004/05 et 7 500 en 2005/06 à 7 000 en 2006/07)

Le nombre de crimes commis contre des personnes a été ramené à 6 565 en 2006/07.

La réduction du nombre de crimes contre les personnes s'explique par l'efficacité des programmes de prévention et la réduction de l'accès aux armes.

Réduction du nombre d'infractions contre des biens (de 17 000 en 2004/05 et 16 500 en 2005/06 à 16 000 en 2006/07)

Le nombre d'infractions contre des biens a augmenté, passant à 18 732 en 2006/07.

L'augmentation du nombre d'infractions contre des biens s'explique par une augmentation importante des cambriolages et des vols en raison du taux de chômage élevé.

<p>Organisation, dans tout le Kosovo et en coopération avec les fonctionnaires du Service de police, de 515 vérifications quotidiennes de véhicules aux postes de contrôle, de 220 patrouilles à pied quotidiennes et de 266 patrouilles de secteur quotidiennes, en vue de préserver la sécurité et la stabilité pendant la période délicate de négociations sur un futur règlement politique de la situation au Kosovo et la mise en œuvre d'un tel règlement</p>	<p>370 329</p>	<p>Vérifications quotidiennes de véhicules, en coopération avec le Service de police du Kosovo</p> <p>Patrouilles à pied quotidiennes</p> <p>Le nombre de vérifications de véhicules et de patrouilles de secteur conjointes a été moins élevé que prévu du fait d'une décision tactique visant à remplacer, dans des conditions de sécurité rigoureuses, les vérifications de véhicules aux postes de contrôle par des patrouilles mobiles, ce qui a entraîné une réduction du nombre de postes de contrôle pour les véhicules et une augmentation des patrouilles de secteur.</p>
	<p>201</p>	<p>Patrouilles à pied quotidiennes</p> <p>Des patrouilles quotidiennes ont été effectuées par le Service de police du Kosovo en coopération avec la police des Nations Unies et la KFOR sur l'ensemble du territoire du Kosovo.</p> <p>En avril 2007, en prévision des événements politiques attendus dans le contexte du processus relatif au statut futur du Kosovo, une présence des forces de police a été mise en place 24 heures sur 24, sept jours sur sept dans le cadre de l'opération existante connue sous le nom de code de « Sécurité rigoureuse » qui prévoit des contacts avec le public, la collecte d'informations et le renforcement de la sécurité grâce à une présence de la police des Nations Unies dans cinq zones à communauté minoritaire où la situation est jugée dangereuse (Mitrovica North, Pristina-Gracanica, Gnjilane, Ferizaj-Strpce et Pec).</p>
<p>Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, sept jours par semaine dans 17 postes frontaliers et points de passage, notamment à l'aéroport</p>	<p>Oui</p>	<p>Fourniture de services de police et de sécurité à 7 points de passage de la frontière, surveillance de 6 lignes de démarcation des frontières administratives, en sus des 3 quartiers généraux régionaux et des postes de commandement de la police des frontières. Chacun des 3 postes de commandement régionaux avait une zone verte (espace situé entre les postes frontaliers et les postes de passage), et effectuait des patrouilles le long des frontières et des lignes de démarcation des frontières administratives.</p>

Composante 3 : appui

Réalisation escomptée 3.1 : fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant le personnel de la MINUK, de 168 en 2004/05 et 153 en 2005/06 à 120 en 2006/07	Il y a eu 97 accidents de la circulation impliquant du personnel de la MINUK. La réduction du nombre d'accidents s'explique par l'établissement de procès-verbaux en cas d'infraction au Code de la route, le retrait de permis et la formation et l'évaluation des chauffeurs.	
100 % de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	90 % de conformité. Une radio portable a été fournie à chaque membre de la MINUK et des vérifications hebdomadaires par radio ont été effectuées.	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>	
Personnel militaire, civil et de police		
Affectation, relève et rapatriement, selon les besoins, d'un effectif moyen de 38 officiers de liaison	37	Effectif moyen des officiers de liaison Effectif moyen réduit en raison de problèmes de relève
Administration d'un effectif moyen de 1 596 policiers civils et de 398 membres des groupes spéciaux de police	1 467	Effectif moyen de la police Effectif moyen réduit en raison de la réduction du personnel de police effectivement déployé. Le taux effectif moyen de vacance de postes a été supérieur à celui appliqué pour l'établissement du budget (12,7 % contre 5 %).
	499	Effectif moyen de la police spéciale Effectif moyen accru en raison du maintien en place d'une unité de police spéciale en novembre 2007 (115 membres), suite à la détérioration de la sécurité dans la zone de la Mission
Administration d'un nombre moyen de 566 agents recrutés sur le plan international, de 1 982 agents recrutés sur le plan national et de 156 Volontaires des Nations Unies	500	Effectif moyen du personnel recruté sur le plan international Effectif moyen réduit du fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été supérieur aux prévisions (19,2 % contre 10 %)
	1 986	Nombre moyen de membres du personnel recrutés sur le plan national Effectif moyen accru du fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été inférieur aux prévisions (4,8 % contre 5 %)

	144	Volontaires des Nations Unies
		Effectif moyen réduit du fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été supérieur aux prévisions (11,7 % contre 5 %)
Exécution à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, d'un programme de déontologie et de discipline, portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires	Oui	L'Équipe déontologie et discipline de la MINUK est devenue opérationnelle en décembre 2006. Des projets de documents directifs (code de conduite, mémorandum sur la présentation de plaintes, directives pour les enquêtes sur les cas de conduite répréhensible, introduction pour la liste des sites interdits) et circulaires sur la protection des enfants contre toute exploitation économique Au 30 juin 2007, 27 affaires concernant des allégations de faute professionnelle, dont 17 ont été réglées En outre, 22 demandes de services consultatifs reçues au sujet de plaintes et d'allégations, concernant principalement des problèmes de gestion, ont fait l'objet de médiation et de négociations, qui ont abouti au règlement de 16 affaires.
Installations et infrastructure		
Entretien et réparation de 55 installations de la MINUK	55	Installations
Exploitation et entretien de 101 groupes électrogènes dans 55 installations de la MINUK	101	Groupes électrogènes
	55	Installations
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 1 390 véhicules appartenant à l'ONU, dont 65 blindés (en moyenne), sur 8 sites	1 679	Véhicules entretenus, dont 69 véhicules blindés L'augmentation du nombre de véhicules entretenus est liée à l'augmentation des activités opérationnelles dans le contexte du processus relatif à la définition du statut futur du Kosovo.
	7	Sites Nombre de sites réduit suite à la fermeture du bureau de Tirana
Formation de chauffeurs, révision des véhicules tous les 5 000 kilomètres et retrait du permis pour dépassement de la limite de vitesse autorisée pour la Mission (90 km/h), contrôlé à l'aide du système Car-Log	2 653 8 814	Nombre de conducteurs ayant reçu une formation aux consignes de sécurité et à la conduite en hiver Nombre de véhicules révisés à 5 000 kilomètres

	173	Procès-verbaux établis pour infraction au Code de la route
	82	Retraits de permis de conduire
Transports aériens		
Exploitation et entretien d'un hélicoptère moyen porteur	1	Hélicoptère (102 vols de liaison, 71 vols de reconnaissance, de patrouille et d'observation et 9 vols logistiques)
Moyens de communication		
Exploitation et entretien d'un réseau de communication composé de 8 stations terrestres, 44 centraux téléphoniques automatiques privés, 550 radios fixes, 110 répéteurs, 2 350 radios mobiles, 5 100 radios portatives et 155 liaisons hertziennes numériques	Oui	Tout le matériel de communication a fonctionné et a été entretenu comme prévu.
Informatique		
Maintenance du réseau local sans fil, 2 390 ordinateurs de bureau, 170 serveurs, 623 ordinateurs portables, 640 imprimantes et 451 commutateurs et routeurs, sur 8 sites	4 303	Ordinateurs de bureau Suite à la création d'un centre principal pour les situations de crise et d'autres sites secondaires, il a fallu prévoir des ordinateurs de bureau supplémentaires. Le retrait des ordinateurs vétustes a été différé.
	170	Serveurs
	912	Ordinateurs portables Suite à la restructuration de la Mission, le personnel a été transféré de certaines municipalités dans des centres opérationnels, et il a fallu prévoir des ordinateurs supplémentaires dans le contexte de la surveillance de ces municipalités. En outre, des moyens de sauvegarde ont été créés avec des ordinateurs portables, comme prévu dans le plan de secours dans le domaine informatique.
	932	Imprimantes 640 imprimantes sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé de 1 imprimante pour 4 ordinateurs. Cependant, la réalisation de cet objectif a été retardée en raison de l'endroit où se trouvent certains bureaux et de leur configuration, qui nécessitent un ratio moins élevé.

	412	Commutateurs	
		La réduction progressive des effectifs des bureaux régionaux, le regroupement des bureaux municipaux en centres opérationnels et l'augmentation du nombre d'utilisateurs de la MINUK qui utilisent les infrastructures du Service de police du Kosovo et des Institutions provisoires d'administration autonome se sont traduits par une réduction de ces éléments d'infrastructure.	
	7	Nombre de sites réduit, suite à la fermeture du Bureau de Tirana	
		En outre, 3 183 utilisateurs du réseau ont reçu un appui, 5 424 boîtes aux lettres électroniques ont été gérées, il y a eu 26 507 appels de clients et 3 446 demandes d'intervention.	
Services médicaux			
Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau 1+ à Pristina et de 4 dispensaires offrant des soins de base (1 pour chaque région) à raison d'un nombre moyen de 4 500 membres de la Mission et de 250 autres bénéficiaires ne relevant pas d'organismes des Nations Unies	1 4	Dispensaire de niveau 1+ à Pristina Dispensaires offrant des soins de base (1 pour chaque région)	17 912 visites au dispensaire de la MINUK à Pristina et dans ceux des régions (17 689 pour des membres du personnel des Nations Unies et 223 pour d'autres bénéficiaires); 1 899 examens radiologiques au dispensaire de Pristina (1 846 pour des membres du personnel des Nations Unies et 53 pour d'autres bénéficiaires); 3 135 tests de laboratoire dans le dispensaire de Pristina (3 103 pour des membres du personnel de la Mission et 32 pour d'autres bénéficiaires); 3 campagnes de santé; formation de 147 fonctionnaires en matière de secours d'urgence; établissement et diffusion de 11 lettres d'information médicale (10 000 exemplaires distribués); en outre, un exercice de simulation sur les mesures à prendre en cas de pandémie de la grippe aviaire a été mené sur une période de trois jours en décembre 2006.
Fourniture d'un service d'intervention d'urgence, de services infirmiers, de services hospitaliers y compris une unité de soins intensifs, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	Oui	Des services d'urgence ont été fournis.	201 patients ont été admis au service de soins infirmiers de Pristina (membres du personnel des Nations Unies); 13 évacuations sanitaires pour traitement plus poussé; 3 rapatriements pour raison médicale; et interventions chirurgicales mineures.

Exploitation et entretien d'une installation
bénévole d'orientation et de dépistage du VIH à
l'intention de tout le personnel

Oui

141 personnes ont bénéficié des services
d'orientation et de dépistage (99 membres du
personnel des Nations Unies et 42 autres
bénéficiaires ne relevant pas d'organismes des
Nations Unies).

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur
24 et 7 jours sur 7 dans 25 installations dans
6 endroits

Oui

Services assurés dans 4 régions et 2 bureaux de
liaison, à Belgrade et Skopje

Une évaluation des risques a été effectuée par le
Groupe de l'information et de la coordination
dans le domaine de la sécurité et le Groupe de
l'évaluation des risques (Département de la
sûreté et de la sécurité) en novembre 2006.

Conformément aux normes minima de sécurité
opérationnelle applicables au domicile, le
personnel chargé de la sécurité a procédé à un
examen des domiciles loués par les
fonctionnaires, avant la signature du bail.

Installation de matériel de surveillance de
pointe au siège de la Mission, aux résidences
du Représentant spécial et du Représentant
spécial adjoint, à l'entrepôt de fournitures et au
Service financier

Oui

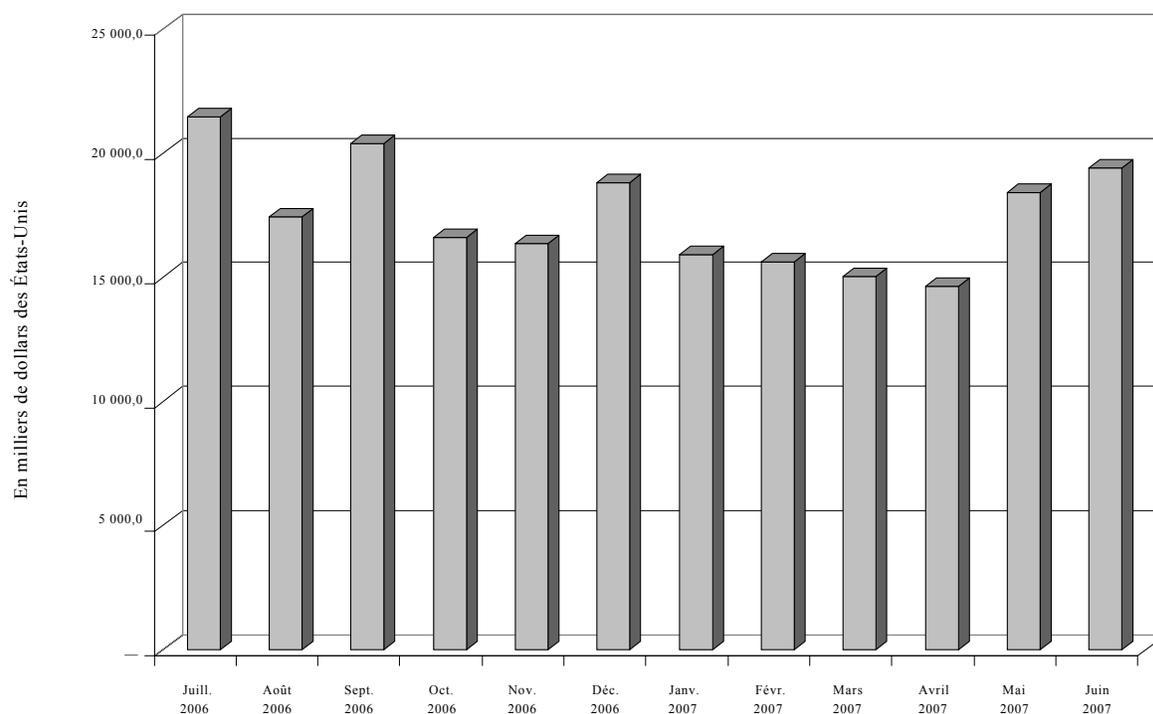
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 364,7	1 343,7	21,0	1,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	55 823,0	53 449,6	2 373,4	4,3
Unités de police constituées	7 609,5	9 379,0	(1 769,5)	(23,3)
Total partiel	64 797,2	64 172,3	624,9	1,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	74 570,6	70 210,8	4 359,8	5,8
Personnel recruté sur le plan national	45 269,6	44 405,1	864,5	1,9
Volontaires des Nations Unies	6 344,8	6 186,8	158,0	2,5
Total partiel	126 185,0	120 802,7	5 382,3	4,3
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	860,3	416,2	444,1	51,6
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	49,4	(49,4)	–
Voyages	877,7	1 167,0	(289,3)	(33,0)
Installations et infrastructures	11 293,6	10 101,4	1 192,2	10,6
Transports terrestres	3 091,1	3 905,3	(814,2)	(26,3)
Transports aériens	821,0	850,8	(29,8)	(3,6)
Transports maritimes et fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	4 078,3	3 510,6	567,7	13,9
Informatique	3 997,4	2 974,9	1 022,5	25,6
Services médicaux	391,7	347,9	43,8	11,2
Matériel spécial	49,4	93,9	(44,5)	(90,1)
Fournitures, services et matériel divers	1 519,3	1 799,6	(280,3)	(18,4)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	26 979,8	25 217,0	1 762,8	6,5
Total brut	217 962,0	210 192,0	7 770,0	3,6
Recettes provenant des contributions du personnel	16 536,6	16 365,3	171,3	1,0
Total net	201 425,4	193 826,7	7 598,7	3,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	217 962,0		7 770,0	3,6

B. Évolution mensuelle des dépenses



7. Le montant des dépenses a été plus élevé en juillet et septembre 2006 que les autres mois en raison de l'inscription dans les comptes de la MINUK d'engagements contractés au titre du règlement de dépenses concernant principalement les services collectifs de distribution, les carburants et lubrifiants et les fournitures et services d'entretien, ainsi qu'au titre des remboursements effectués, aux coûts standard, aux gouvernements fournissant des unités de police constituées pour les dépenses afférentes aux membres de ces unités, au matériel leur appartenant et au soutien logistique autonome. Par ailleurs, les dépenses ont eu tendance à être plus élevées en décembre 2006 et mai et juin 2007 en raison principalement du déploiement d'un nombre plus élevé de policiers des Nations Unies ayant droit à des indemnités de subsistance (missions) et de la comptabilisation finale des montants dus aux États Membres pour la période considérée.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	1 301,4
Recettes diverses ou accessoires	2 014,5
Contributions volontaires en nature	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(3,4)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 382,7
Total	5 695,2

D. Dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	1 751,7
Unités de police constituées	
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	36,9
Transmissions	223,4
Services médicaux	93,5
Matériel spécial	93,9
Total partiel	447,7
Total	2 199,4

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0	10 juin 1999	–
Usage opérationnel intensif	0,8	10 juin 1999	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	10 juin 1999	–
B. Facteur applicable au pays d'origine			
Différentiel de transport	1,75-2,0		

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	2 373,4	4,3 %

8. Les économies à cette rubrique s'expliquent principalement par le fait que les membres de la police des Nations ont effectué moins de trajets simples que prévu (nombre prévu à l'occasion de relèves : 3 192 (aller simple); nombre effectif : 2 450, et 29 voyages à l'occasion du rapatriement), dans la mesure où le nombre de policiers déployés (1 467 en moyenne) a été inférieur aux prévisions, (1 596) et le fait que le coût effectif des voyages par avion a été inférieur aux prévisions (1 345 par voyage, contre 1 525 dollars).

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(1 769,5)	(23,3 %)

9. Le dépassement s'explique par le maintien au poste en novembre 2006 d'une unité de police constituée spéciale de 115 membres en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la zone de la Mission. Au cours de la période considérée, il a fallu déployer en moyenne 499 membres d'unités de police constituées, contre 398 membres initialement prévus.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	4 359,8	5,8 %

10. Les économies à cette rubrique s'expliquent par le fait que le taux de vacance de postes pour le personnel civil international a été plus élevé que celui appliqué pour le calcul des ressources inscrites au budget (19,2, contre 10 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	864,5	1,9 %

11. Les économies à cette rubrique tiennent au fait que les membres du personnel recruté sur le plan national ont été engagés à des classes inférieures à celles qui avaient été prévues (les ressources inscrites au budget étaient fondées sur le barème des traitements de la classe G-4, échelon VIII mais le personnel a été recruté à la classe G-4, échelon VII).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	158,0	2,5 %

12. Les économies à cette rubrique s'expliquent par le fait que le nombre de Volontaires des Nations Unies déployés au cours de la période considérée a été inférieur aux prévisions, ce qui s'est traduit par un taux réel de vacance de postes de

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

11,7 % en moyenne alors que celui appliqué par le calcul des ressources inscrites au budget était de 5 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	444,1	51,6 %

13. Le solde inutilisé à cette rubrique tient au fait que le recrutement du personnel du Groupe de la déontologie et de la discipline de la Mission a été différé. Le taux moyen réel de vacance de postes a été de 65,5 %, alors que le taux de vacance de postes appliqué pour le calcul des ressources inscrites au budget était de 5 %.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(49,4)	-

14. Le dépassement à cette rubrique s'explique par le recrutement imprévu sur le plan international pour une période de neuf mois, d'un consultant ayant pour mission, à l'Office kosovar de la propriété immobilière, de diriger une équipe chargée de mettre au point et d'appliquer un ensemble élargi et complexe de procédures pour la gestion des propriétés abandonnées.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(289,3)	(33 %)

15. Le dépassement à cette rubrique est imputable aux les voyages imprévus effectués dans les Balkans par des membres du Conseil de sécurité pour évaluer la dynamique régionale de la situation politique sur le terrain. Par ailleurs, 15 ateliers et stages de formation supplémentaires ont été organisés au cours de la période à l'examen dans le contexte de l'élaboration d'un plan de retrait de la Mission, notamment sa liquidation sur les plans opérationnel et administratif.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructure	1 192,2	10,6 %

16. L'économie réalisée s'explique principalement par la non-utilisation du montant non renouvelable prévu pour régler les demandes de remboursement susceptibles d'être présentées à la Mission par des propriétaires privés suite à la privatisation d'entreprises du secteur socialisé et par la diminution des dépenses au titre des rubriques ci-après : services collectifs de distribution, suite à la réduction des frais d'électricité du fait que l'hiver n'a pas été rigoureux; papeterie et articles de bureau, suite à la réduction des effectifs du personnel civil; pièces détachées et fournitures, suite à la diminution de la demande en ce qui concerne l'entretien et la réparation des groupes électrogènes, en raison de l'amélioration de l'approvisionnement local en électricité; fourniture d'entretiens, du fait qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à des réparations de dernière minute avant de restituer des bâtiments aux autorités locales; fournitures pour la défense des périmètres, du fait qu'il n'a pas été nécessaire de construire de nouveaux murs de protection en béton armé et fournitures pour la police et les services de sécurité, suite à la réduction des effectifs de la Mission.

17. Les économies ont été contrebalancées en partie par les dépenses supplémentaires au titre des services d'entretien, imputable à une augmentation de 30 % du coût des services de restauration, de nettoyage et de blanchissage quand un nouveau contrat a pris effet au 1^{er} décembre 2006, associée au maintien en place en novembre 2007 d'une unité de police spéciale comprenant 115 membres, ainsi qu'à l'augmentation du coût des services de sécurité dans le nouveau contrat amendé qui a pris effet au 1^{er} décembre 2006.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(814,2)	(26,3 %)

18. Le dépassement s'explique principalement par une augmentation de 31 % du prix du litre de carburant diesel (0,76 dollars, contre 0,58 prévu dans le budget) associée à une augmentation de la consommation du fait que le parc de véhicules de la Mission vieillit (en moyenne, les véhicules légers ont 8 ans et les camions lourds 12 ans) et à l'entretien d'un parc automobile plus important que prévu (1 679 véhicules, contre 1 282 prévus), suite à l'augmentation des activités opérationnelles au cours de la phase finale du processus de définition du statut futur du Kosovo.

19. Le dépassement a été en partie contrebalancé par les économies résultant de la réduction de la demande de pièces détachées du fait que 263 véhicules ont été retirés de la circulation et que le nombre d'accidents de la route a baissé de 36,6 % au cours de la période à l'examen (97 accidents en 2006/07, contre 153 en 2005/06).

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(29,8)	(3,6 %)

20. Le dépassement s'explique par l'augmentation des coûts des services d'hélicoptère dans le nouveau contrat d'affrètement qui a pris effet le 1^{er} mars 2007, quand la certification de la précédente société de transport aérien a été révoquée par son gouvernement.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	567,7	13,9 %

21. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires au titre de l'achat de matériel de transmissions, du fait que la modernisation du matériel de transmissions et l'achat de programmes de remplacement ont été ajournés; de l'entretien du matériel, du fait que l'application d'un nouveau contrat a été différée et que le processus d'appel d'offres a pris du retard; des pièces détachées, du fait que la Mission s'est servie de ses stocks existants, dans le contexte de la réduction de ses effectifs.

22. Les économies réalisées ont été en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses au titre des services d'appui, car il a fallu conserver du personnel d'appui pendant un mois au-delà de la période prévue de six mois en raison de la pénurie de techniciens dans des domaines critiques et couvrir la part du coût du contrat d'entretien du matériel et du logiciel (Smartnet) conclu avec CISCO qui est à la charge de la MINUK et celui du contrat-cadre conclu avec la société EMC pour

les services d'information et de communication; et par l'augmentation des dépenses au titre du remboursement des coûts relatifs au soutien autonome du personnel d'une unité de police spéciale comprenant 115 membres qui a été maintenue en place en novembre 2006.

	<i>Écart</i>	
Informatique	1 022,5	25,6 %

23. L'économie réalisée à cette rubrique est imputable essentiellement à la réduction des ressources nécessaires, tant pour l'achat de matériel informatique, du fait que la mise à niveau du matériel informatique et des programmes de remplacement a été ajourné en raison du retrait progressif des effectifs de la Mission, que pour l'achat de pièces détachées et de fournitures, dans la mesure où la Mission a utilisé ses stocks existants, et à la réduction du coût de l'achat de logiciels.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	43,8	11,2 %

24. Le solde inutilisé s'explique principalement par la réduction des dépenses au titre des services médicaux du fait que le nombre de patients examinés à l'unité médicale de niveau I de la Mission à Pristina et dans quatre unités médicales régionales offrant des soins de base a diminué, en raison de la réduction des effectifs de la Mission. L'économie réalisée a été en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des fournitures médicales nécessaires pour vacciner l'ensemble du personnel de la MINUK contre la grippe et du remboursement des coûts afférents au soutien logistique autonome du personnel d'une unité de police spéciale comprenant 115 membres qui n'a pas été rapatriée en novembre 2006.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(44,5)	(90,1 %)

25. Le dépassement à cette rubrique s'explique par l'augmentation des dépenses au titre du remboursement des coûts relatifs au soutien autonome du personnel d'une unité de police spéciale comprenant 115 membres, qui a été maintenue en place en novembre 2006 en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(280,3)	(18,4 %)

26. Le dépassement s'explique principalement par le financement des coûts associés à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats et les dépenses supplémentaires liées à l'achat imprévu de systèmes de mesure (Cub Scans) pour le matériel expédié à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou à d'autres missions, de même qu'à l'achat non prévu de matériel de remplacement pour l'enlèvement de la neige et au remplacement des uniformes des gardes locaux. Les dépenses supplémentaires ont été contrebalancées en partie par les économies réalisées au titre du fret et d'objets de dépense connexes du fait que

du matériel appartenant à l'ONU a été expédié directement à d'autres missions plutôt que par l'intermédiaire de la Base de soutien logistique des Nations Unies, les coûts correspondants étant alors à la charge de la mission destinataire, et par l'utilisation des camions de la Mission pour les transports internes entre le Kosovo et les ports en Grèce et en Italie.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

27. En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de 7 770 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Décide de l'affectation d'autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2007 d'un montant total de 5 695 200 dollars, dont 1 301 400 dollars au titre des intérêts créditeurs, 2 014 500 dollars au titre des recettes diverses ou accessoires et 2 382 700 dollars au titre de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, contrebalancé par des ajustements d'un montant de 3 400 dollars sur exercices antérieurs.
